

**SAS Centrales Villageoises du
Trièves**

Société par Actions Simplifiée à capital variable

SIRET 79212801900017

Siège social : Mairie, 38710 Mens

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION
D' ACTIONS**

Je soussigné(e) : (à remplir aussi si vous représentez une personne morale)

Madame, Monsieur (<i>rayez les mentions inutiles</i>)	
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénoms :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :
Adresse fiscale :	
Née le :	à :
Nationalité :	
Profession :	
Situation de famille : Célibataire, Divorcé(e), Veuf (ve), Pacsé(e), Marié(e) (<i>rayez les mentions inutiles</i>)	
Si marié, à :	sous quel régime :

+ (*le cas échéant*)

Représentant la personne morale suivante (Société, Association) :

Dénomination :	
Forme juridique :	SIRET :
Représentée par :	Qualité :

Pièces justificatives à fournir : voir au dos de ce document.

Déclare souscrire au capital de la SAS Centrales Villageoises du Trièves :

..... actions de 125 euros chacune, pour un montant total de euros.

(*personne physique : minimum de 1 action ; personnes morales : minimum de 5 actions*)

Règlement par chèque ci-joint n°..... à l'ordre des Centrales Villageoises du Trièves.

J'accepte de recevoir les convocations et toutes informations de la SAS Centrales Villageoises du Trièves par courriel : OUI – NON (*rayez la mention inutile*).

Bon pour souscription de..... actions de 125 euros

Fait à le.....

Signature du Souscripteur :

Bulletin à retourner :

- soit par mail à
administratif@cvtrieves.fr avec règlement
par virement à l'ordre de Centrales
Villageoises du Trièves
IBAN FR76 1680 7001 3732 6276 8821 377
- soit par courrier à :
CVT, Mairie, 38710 MENS

MODALITES DE SOUSCRIPTION

- 1) Remplir complètement le bulletin de souscription au dos en 2 exemplaires (dont 1 à conserver).
- 2) Réunir les pièces justificatives (voir ci-dessous).
- 3) **Privilégier** l'envoi par mail d'un scan du bulletin de souscription et ses pièces justificatives, à administratif@cvtrieves.fr avec règlement par virement à l'ordre de Centrales Villageoises du Trièves IBAN FR76 1680 7001 3732 6276 8821 377.
- 4) Sinon, envoi de l'ensemble des pièces avec un chèque à l'ordre de la SAS Centrale Villageoises du Trièves, sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante : SAS Centrale Villageoises du Trièves, Mairie, 38710 MENS.

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

Pour les personnes physiques (*minimum 1 action, soit 125 euros*) :

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour Etranger, Carte de résident, Certificat de résidence de ressortissant algérien, Carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- copie d'un justificatif de domicile : quittances électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer, avis d'imposition ou de taxe d'habitation de moins de 3 mois.
- si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire, la copie d'une pièce d'identité du titulaire est indispensable.

Pour un enfant mineur (*minimum 1 action, soit 125 euros*) :

- copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les associations (*minimum 5 actions, soit 625 euros*) :

- copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA ou d'AG ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie des comptes et annexes ;
 - pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les sociétés ou entreprises (*minimum 5 actions, soit 625 euros*) :

- copie du Kbis et/ou des statuts, PV d'AG ou d'AGE ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie de la dernière liasse fiscale ;
 - pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Un certificat de propriété vous sera adressé après validation par le conseil de gestion.